

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 10 avril 2017 à 20 h au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Monsieur Sylvain Charron, conseiller

No 5989-04-17
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

9.5 Avis de motion – Règlement n° 381-2017-1 modifiant le règlement n° 381-2015 concernant les feux en plein air

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2017

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur externe
- 5.4 Autorisation d'inscription à une formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec
- 5.5 Avis de motion – Règlement n° 420-2017 décrétant l'annexion du lot 4 559 726 de la Ville de Saint-Jérôme
- 5.6 Avis de motion – Règlement n° SQ-04-01-2017 modifiant l'article 37 du règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques
- 5.7 Complexe sportif – Position de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.8 Autorisation d'inscriptions aux Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec

6. Travaux publics

- 6.1 Octroi de contrat – Fourniture de matériel recyclé 2017
- 6.2 Octroi de contrat – Fourniture de pierre concassée 2017
- 6.3 Tarification de la machinerie en 2017
- 6.4 Autorisation d'embauche – Employé temporaire au Service des Travaux publics
- 6.5 Acceptation d'offre de service – Redressement des infrastructures routières locales – Phase 2, chemins Fournel et Filion
- 6.6 Échange du lot 5 871 439 contre une servitude de droit de passage sur le lot 1 921 069
- 6.7 Avis de motion – Règlement n° 421-2017 décrétant l'exécution de travaux estimés à 42 000 \$ pour rendre conforme le chemin des Cigales dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Autorisation d'achat de laissez-passer – Sorties du camp de jour Magicoparc
- 7.2 Autorisation d'embauche – Éducatrice spécialisée au Camp de jour
- 7.3 Adhésion à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2017
- 7.4 Autorisation d'inscription à une activité de l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides
- 7.5 Autorisation d'inscription à une formation de l'Union des municipalités du Québec
- 7.6 Autorisation d'inscription à une formation de Royal Pyrotechnie
- 7.7 Octroi de contrat – Service d'accompagnement et planification du développement des Parcs Henri-Piette et Parent de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 7.8 Autorisation – Demande de subvention au Fonds de développement des territoires – Construction d'une traverse piétonnière et signalisation
- 7.9 Autorisation – Demande de subvention au Fonds des petites collectivités – Volet infrastructures collectives
- 7.10 Autorisation – Mandat au directeur de la Sécurité publique et incendie – Rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 7.11 Engagement envers l'organisme Héritage Plein Air du Nord

8. Urbanisme

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 1153, chemin Dunant
- 8.2 Adoption du règlement n° 1004-02-2017 concernant la modification des dispositions sur les plans et devis requis pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Autorisation d'inscription au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 9.2 Nomination des membres au comité municipal de sécurité civile (CMSC)
- 9.3 Acceptation d'une offre de service de PG Solutions – Instauration d'un logiciel en gestion incendie
- 9.4 Autorisation pour prêt d'équipement au Service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre d'une formation internationale pour les pompiers
- 9.5 Avis de motion – Règlement n° 381-2017-1 modifiant le règlement n° 381-2015 concernant les feux en plein air

10. Environnement

- 10.1 Avis de motion – Règlement n° 422-2017 sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants
- 10.2 Actualisation du protocole de conformité des rives

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Question
écrite d'intérêt
public

Lettre de l'ABVLACS.

No 5990-04-17
Adoption du
procès-verbal
du 13 mars 2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 13 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5991-04-17
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2017 pour un montant de 142 078,10 \$ - chèques numéros 14043 à 14045, 14112, 14113, 14115, 14116, 14118, 14120 à 14134.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017 au montant de 66 416,34 \$ - chèques numéros 14139, 14140, 14146 à 14166, 14168 à 14171, 14173 à 14194, 14196 à 14200, 14202 à 14220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 mars 2017 sont déposés au Conseil.

No 5992-04-17
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Équipe Laurence | 6 250,00 \$ |
| MRC des Pays-d'en-Haut | 8 088,89 \$ |
| Corporation Financière Mackenzie | 7 375,12 \$ |
| Pavage Jérômien inc. | 34 875,75 \$ |
| Pavage Jérômien inc. | 41 079,05 \$ |
| SSQ Groupe financier | 5 506,39 \$ |
| Laurentides experts-conseils inc. | 3 577,50 \$ |
| Ville de Saint-Sauveur | 15 640,22 \$ |
| Maintenance Patrick Laroche inc. | 4 036,00 \$ |
| Bellemare & Gilbert inc. | 4 830,00 \$ |
| Bellemare & Gilbert inc. | 4 000,00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des rapports financiers et du vérificateur externe

Les rapports financiers et du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 sont déposés au Conseil.

No 5993-04-17
Autorisation d'inscription à une formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Attendu la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) intitulée « Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations »;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du directeur général à la formation intitulée « Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations » de l'ADMQ qui se tiendra le 17 mai 2017 à Val-David au coût de 304 \$ taxes en sus.

Tous les frais inhérents à ladite formation seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Technicienne en comptabilité

Avis de motion – Règlement n° 420-2017 décrétant l'annexion du lot 4 559 726 de la Ville de Saint-Jérôme

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation à une prochaine séance du règlement n° 420-2017 décrétant l'annexion du lot 4 559 726 de la Ville de Saint-Jérôme.

Avis de motion – Règlement n° SQ-04-01-2017 modifiant l'article 37 du règlement n° SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation à une prochaine séance du règlement n° SQ-04-01-2017 modifiant l'article 37 du règlement n° SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques, afin de réglementer les drones et les avions miniatures.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

No 5994-04-17
Complexe sportif – Position de la Municipalité de

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Sainte-Anne-
des-Lacs

D'informer la MRC des Pays-d'en-Haut que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est favorable à la construction d'un complexe sportif multifonctionnel selon les critères suivants :

- Complexe situé à Piedmont
- Financement : un tiers du Gouvernement du Québec,
un tiers du gouvernement du Canada,
un tiers de la MRC des Pays-d'en-Haut
- Coût maximum total du projet : 30 millions \$
- Infrastructure : 1 piscine
2 patinoires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. MRC des Pays-d'en-Haut

No 5995-04-17
Autorisation
d'inscriptions aux
Assises 2017 de
l'Union des
municipalités
du Québec

Attendu que les Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se dérouleront au Palais des congrès de Montréal, les 4 et 5 mai 2017;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les inscriptions de madame Monique Monette Laroche, mairesse et messieurs Serge Grégoire et Sylvain Harvey, conseillers, aux Assises 2017 de l'UMQ qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017 au coût de 775 \$ par personne, taxes en sus.

Tous les frais inhérents à ce congrès seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Technicienne en comptabilité

No 5996-04-17
Octroi de contrat –
Fourniture de
matériel recyclé
2017

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a lancé un appel d'offres pour la fourniture de matériel recyclé en 2017;

Attendu que la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu que le plus bas soumissionnaire a été déterminé en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire tel que prévu à l'appel d'offres :

| Nom du soumissionnaire | Prix moyen matériel (\$/tonne) | Distance (km) | Prix transport MTQ (\$/tonne) | Prix total (\$/tonne) |
|-------------------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Asphaltec inc. | 6,070 \$ | 14,4 | 4,68 \$ | 10,75 \$ |
| Lafarge Canada inc. | 5,570 \$ | 23,2 | 6,74 \$ | 12,31 \$ |
| Sables LG - BauVal | 5,750 \$ | 26,6 | 7,43 \$ | 13,18 \$ |

| | | | | |
|----------------------------|----------|------|----------|-----------------|
| Carrières Laurentiennes | 6,000 \$ | 48,1 | 10,77 \$ | 16,77 \$ |
|----------------------------|----------|------|----------|-----------------|

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Asphalttec inc., compte tenu des coûts de transport.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'achat de matériel recyclé à l'entreprise Asphalttec inc. en 2017 au coût de 10,75 \$ par tonne, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 10 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Asphalttec inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

Nota Bene : le prix du contrat en 2016 était de 11,20 \$ la tonne.

No 5997-04-17
Octroi de contrat –
Fourniture de
pierre
concassée 2017

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a lancé un appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée en 2017;

Attendu que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu que le plus bas soumissionnaire a été déterminé en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire tel que prévu à l'appel d'offres :

| Nom du Soumissionnaire | Prix moyen Matériel (\$/tonne) | Distance (km) | Prix Transport MTQ (\$/tonne) | Prix total (\$/tonne) |
|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Lafarge Canada inc. | 11,94 \$ | 23,2 | 6,74 \$ | 18,68 \$ |
| BauVal inc., division Sables LG | 13,11 \$ | 26,6 | 7,43 \$ | 20,54 \$ |
| Carrières Laurentiennes | 11,55 \$ | 48,1 | 10,77 \$ | 22,32 \$ |
| 9188-9329 Québec inc. (Val-Morin) | 17,07 \$ | 31 | 8,39 \$ | 25,46 \$ |
| Sintra inc. | 12,49 \$ | 77,7 | 14,25 \$ | 26,74 \$ |

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Lafarge Canada inc. compte tenu des coûts de transport.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'achat de pierre concassée à l'entreprise Lafarge Canada inc. en 2017 au coût de 18,68 \$ par tonne le tout conformément à sa soumission du 10 avril 2017, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Lafarge Canada inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

Nota Bene : le prix du contrat en 2016 était de 16,76 \$ la tonne.

No 5998-04-17 Tarification de la machinerie en 2017

Attendu que l'Association nationale des camionneurs artisans inc. (ANCAI) a négocié avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une réduction de 0,7 % sur les taux de transport en vrac pour l'année 2017;

Attendu qu'en 2016 une réduction de 3,32 % avait été appliquée au transport en vrac et un gel aux taux de location de machinerie;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'appliquer un gel au taux de location de machinerie et de camions pour les travaux de voirie en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5999-04-17 Autorisation d'embauche – Employé temporaire

Attendu que monsieur Benoit Lalande a travaillé à titre de personne salariée temporaire au Service des Travaux publics en 2016;

Attendu que la Municipalité est satisfaite des services de monsieur Lalande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche temporaire de monsieur Benoit Lalande au Service des Travaux publics pour le remplacement d'un congé de maladie.

D'autoriser l'embauche de monsieur Benoit Lalande à titre de personne salariée temporaire au Services des Travaux publics à compter du 1^{er} mai 2017 pour une période de 27 semaines;

Que ce poste soit rémunéré à l'échelon 2 de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Monsieur Benoit Lalande
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 6000-04-17
Acceptation d'offre
de service –
Redressement des
infrastructures
routières locales –
Phase 2, chemins
Fournel et Filion

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a instauré un programme de subvention intitulé *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) afin de soutenir les municipalités dans leur volonté d'entretenir les chemins collecteurs;

Attendu que les chemins Fournel et Filion sont reconnus comme étant des chemins collecteurs et que la Municipalité corrigera les ponceaux desdits chemins en 2017 avec l'appui du programme RIRL;

Attendu que le Service des travaux publics a demandé, par magasinage, les services d'une firme génie-conseil pour effectuer la phase 2 de réfection desdits chemins;

Attendu que la firme EFEL experts-conseils a soumis les prix suivants :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| 1. Analyse et demande de subvention | 4 500 \$ |
| 2. Demande d'appel d'offres et devis | 7 000 \$ |
| 3. Suivi de l'exécution des travaux | 7 500 \$ |

Coût total : 19 000 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service professionnel de la firme EFEL experts-conseils pour la première étape du mandat au coût de 4 500 \$, taxes en sus.

Il est cependant entendu que lorsque le MTMDET accordera la subvention à la Municipalité, les étapes 2 et 3 seront confiées à la firme EFEL experts-conseils pour une somme de 14 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. EFEL experts-conseils
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 6001-04-17
Échange du lot
5 871 439 contre
une servitude de
droit de passage
sur le lot
1 921 069

Attendu que la Municipalité n'utilise pas et n'entend pas utiliser l'extrémité du chemin des Merises désigné sous le numéro de lot 5 871 439;

Attendu que la Municipalité a déjà aménagé un cercle de virage pour le chemin des Merises et qu'en conséquence le lot 5 871 439 ne pourra servir à cette fin;

Attendu que les acheteurs du lot 1 921 069 souhaitent accéder à leur propriété en utilisant le lot 5 871 439 pour y ériger une habitation;

Attendu que les acheteurs s'engagent à mandater l'arpenteur-géomètre Marc Jarry pour la préparation et le dépôt d'un nouveau cadastre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter tous les frais relatifs aux démarches entreprises par l'arpenteur-géomètre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter en totalité les frais et honoraires relatifs à la préparation de l'acte de vente par un notaire, sa publication ainsi que toute copie;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'échanger le lot 5 871 439 contre une servitude de droit de passage sur le lot 1 921 069.

De fermer une partie du chemin des Merises connue et désignée comme étant une partie du lot 5 871 439.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

D'abroger les résolutions numéros 5350-09-15 et 5428-12-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Propriétaire du lot 1 921 069
Directeur du Service des Travaux publics

Avis de motion –
Règlement
numéro 421-2017
décrétant
l'exécution de
travaux estimés
à 42 000 \$
pour rendre
conforme le
chemin des
Cigales dans le
but de le
municipaliser
et d'autoriser un
emprunt

Avis de motion est donné par monsieur Normand Lamarche, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil du règlement n° 421-2017 décrétant l'exécution de travaux estimés à 42 000 \$ pour rendre conforme le chemin des Cigales dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt.

No 6002-04-17
Autorisation
d'achat de
laissez-passer –
Sorties du
camp de jour
Magicoparc

Attendu que le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire souhaite faire l'achat de laissez-passer pour des sorties du Camp de jour en 2017;

Attendu que le coût variera en fonction du nombre d'inscriptions;

Attendu que le coût des laissez-passer pour les Glissades d'eau de Saint-Sauveur est de 4 199 \$ taxes en sus;

Attendu que le coût des laissez-passer pour La Ronde, y compris les coupons-repas, est de 2 135 \$ taxes en sus;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire l'achat des laissez-passer pour les sorties aux Glissades d'eau de Saint-Sauveur au coût de 4 199 \$ taxes en sus et les sorties à La Ronde au coût de 2 135 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6003-04-17
Autorisation
d'embauche –
Éducatrice
spécialisée au
Camp de jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Vanessa Lemoyne au poste d'éducatrice spécialisée au camp de jour Magicoparc au taux horaire de 15 \$ à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Madame Vanessa Lemoyne
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6004-04-17
Adhésion à
l'Association des
auteurs des
Laurentides pour
l'année 2017

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2017 au coût de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6005-04-17
Autorisation
d'inscription à une
activité de
l'Association du
loisir municipal
Laval-Laurentides

Attendu la conférence intitulée « Nouvelle génération d'employés-Génération Z », offerte par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL);

Attendu que ladite conférence est offerte à tous ceux qui ont à travailler avec une équipe de camp de jour, des sauveteurs, des animateurs d'ateliers, etc.;

Attendu que ladite conférence est offerte gratuitement à tous les membres de l'ALMLL;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de madame Marie-Lyne Dubé à la conférence

gratuite « Nouvelle génération d'employés-Génération Z », offerte par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides qui se tiendra le 3 mai 2017 au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir à Mirabel.

Tous les frais inhérents à ladite conférence seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6006-04-17
Autorisation
d'inscription à une
formation de l'Union
des municipalités du
Québec

Attendu la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sous forme de webinaire, intitulée « Démystifier la planification stratégique »;

Attendu les objectifs de ladite formation :

- Comprendre le rôle et l'importance de la planification stratégique;
- S'initier à la démarche : les étapes d'un exercice de planification stratégique;
- Situer le rôle des élus et gestionnaires dans l'exercice de planification;
- Passer de la planification des stratégies à la mise en œuvre;
- S'informer sur la façon d'aborder un exercice de planification stratégique dans le contexte municipal;
- Connaître les incontournables et les bonnes pratiques pour la réussite d'une démarche de planification stratégique.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à la formation en ligne offerte par l'UMQ intitulée « Démystifier la planification stratégique » le 24 mai 2017 au coût de 75 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6007-04-17
Autorisation
d'inscription à une
formation de Royal
Pyrotechnie

Attendu que lors de la Fête nationale, il y aura un déploiement de pièces pyrotechniques;

Attendu qu'il est important d'assurer la sécurité des festoyeurs;

Attendu qu'il est important d'avoir à l'interne des employés formés afin d'assurer la tenue de cette activité;

Attendu que la formation intitulée « Sensibilisation à la sécurité et aux aspects légaux » est offerte par l'entreprise Royal Pyrotechnie afin d'outiller nos employés;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de messieurs Gaétan Bouchard et Benoit Lalande à la formation « Sensibilisation à la sécurité et aux aspects légaux » offerte par l'entreprise Royal Pyrotechnie le 6 mai 2017 à Saint-Pie au coût de 65 \$ par personne, taxes comprises.

Tous les frais inhérents à ladite formation seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6008-04-17
Octroi de contrat –
Service
d'accompagnement
et planification du
développement des
Parcs Henri-Piette
et Parent de la
Municipalité de
Sainte-Anne-des-
Lacs

Attendu que les parcs de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs doivent répondre à l'ensemble des besoins des citoyens;

Attendu qu'il y a lieu de réaliser un plan de développement desdits parcs;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de service d'accompagnement et planification de développement des Parcs Henri-Piette et Parent de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'entreprise ESKair-Solutions en aménagement récréatif extérieur au coût de 3 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. ESKair-Solutions en aménagement récréatif
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6009-04-17
Autorisation –
Demande de
subvention au
Fonds de
développement
des territoires –
Liens piétonniers –
Mobilité active

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire offrir aux citoyens des endroits sécuritaires pour circuler au cœur du village;

Attendu qu'un plan de déplacement a été déposé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* offert par Vélo-Québec;

Attendu que ledit plan a été présenté sous forme de fiches qui présentent les enjeux en fonction des emplacements problématiques et les pistes de solution envisagées;

Attendu que l'objectif visé est de favoriser le transport actif et la mobilité

active des citoyens dans leurs déplacements quotidiens;

Attendu que ledit plan a été déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la Municipalité désire dès cet été appliquer certaines recommandations dudit plan;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer une demande au Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant de 49 875 \$ relativement au projet de construction d'une traverse piétonnière et d'installation de deux panneaux de signalisation entre la bibliothèque municipale et le chemin des Noyers, le chemin des Merisiers et le Parc Henri-Piette.

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Fonds de développement des territoires, MRC des Pays-d'en-Haut
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6010-04-17
Autorisation –
Demande de
subvention – Fonds
des petites
collectivités – Volet
infrastructures
collectives

Attendu que des travaux sont prévus cet été sur le chemin Fournel;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a la volonté de prévoir des aménagements en faveur des piétons et cyclistes qui empruntent les chemins sur son territoire;

Attendu qu'une subvention pourrait être disponible afin d'aider la mise en place desdits aménagements;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités relativement au projet de mise en place des aménagements pour piétons et cyclistes.

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. MAMOT
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 6011-04-17
Autorisation –
Mandat au directeur
de la Sécurité
publique et
incendie –
Rencontre avec
le ministère des
Transports, de la
Mobilité durable et
de l'Électrification
des transports

Attendu qu'un plan de transport actif a été déposé à la Municipalité, dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* piloté par Vélo-Québec.

Attendu que ledit plan qui présente les enjeux en fonction des emplacements problématiques et les pistes de solution envisagées a été présenté aux élus municipaux;

Attendu que l'objectif dudit plan est de favoriser le transport actif et sécuritaire des citoyens dans leurs déplacements quotidiens;

Attendu que ledit plan a été déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Attendu qu'un plan d'action, intitulé « Sentier au cœur du village » a été conçu et validé par tous les services de la Municipalité.

Attendu que le document « Sentier au cœur du village » a été déposé au conseil municipal;

Attendu qu'il est prioritaire de considérer la sécurité soit les zones de vitesses, la signalisation et le marquage de la chaussée pour une traverse piétonnière;

Attendu que des demandes de subvention, incluant ces éléments, seront déposées à différents programmes gouvernementaux;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à rencontrer les gestionnaires du MTMDET pour faire approuver les éléments de sécurité qui concernent le chemin Sainte-Anne-des-Lacs étant sous la juridiction du MTMDET, et de valider les étapes à suivre afin de pouvoir entreprendre les actions proposées dès cet été.

Cette résolution abroge la résolution numéro 5747-09-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 6012-04-17
Engagement
envers l'organisme
Héritage Plein Air
du Nord

Attendu que l'organisme Héritage Plein Air du Nord (HéPAN) désire acquérir une partie du lot 1 921 033 afin de préserver ce terrain et en faire un lieu de pratique des activités de plein air (randonnée, ski de fond, raquette, vélo de montagne);

Attendu que HéPAN a présenté à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs un montage financier et que la participation de la Municipalité est chiffrée à 50 000 \$ dans ce budget;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à investir un montant de 50 000 \$ dans le projet d'acquisition d'une partie du lot 1 921 033 par HÉPAN.

Que ledit montant sera versé lorsqu'un protocole d'entente sera signé avec HÉPAN.

Que ledit montant proviendra du surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. HÉPAN

Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 6013-04-17
Demande de dérogation mineure – 1153, chemin Dunant

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1153, chemin Dunant, Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal qui comporte une marge latérale de 7,23 mètres au lieu de 7,6 mètres et le maintien du bâtiment accessoire dans une marge latérale de 2,53 mètres au lieu de 3 mètres;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 20 mars 2017, a recommandé au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La demande est conforme aux dispositions du plan d'urbanisme;
- Les bâtiments sont en place de cette façon depuis plusieurs années;
- L'application des dispositions du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- Le CCU présume de la bonne foi du demandeur.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-0029 visant à autoriser le maintien du bâtiment principal qui comporte une marge latérale de 7,23 mètres au lieu de 7,6 mètres et le maintien du bâtiment accessoire dans une marge latérale de 2,53 mètres au lieu de 3 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 19 décembre 2016, sous le numéro 2431 de ses minutes. Le tout se rapportant à la propriété sise au 1153, chemin Dunant, Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Propriétaire du 1153, chemin Dunant
Directeur du Service de l'Urbanisme

No 6014-04-17
Adoption du règlement n° 1004-02-2017 concernant la modification des dispositions sur les plans et devis requis pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture

RÈGLEMENT 1004-02-2017 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS SUR LES PLANS ET DEVIS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de sur les permis et certificats numéro 1004 pour permettre l'émission des permis et certificats sur son territoire;

Attendu que la Municipalité souhaite modifier les dispositions sur les plans et devis requis pour l'obtention d'un permis de construction;

Attendu qu' un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière du conseil municipal le 13 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller

Et résolu à l'unanimité :

Que le règlement n° 1004-02-2017 est et soit adopté et que le Conseil décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 1004, comme suit :

Remplacer les paragraphes de l'article 29 présentés ci-dessous :

«

d) les autres plans et devis requis sont les suivants :

i) niveaux d'excavation selon le niveau de la rue ou d'infrastructure établi par la Municipalité, niveau du premier étage établi en fonction du site des travaux;

ii) plans du premier étage et de chacun des étages, en y indiquant l'usage des pièces si requis;

iii) élévation de tous les murs, coupe-type et coupe transversale des murs montrant les matériaux utilisés et indiquant les spécifications relatives à ceux-ci;

iv) résistances des séparations coupe-feu, emplacement et degré pare-flamme des dispositifs d'obturation;

v) plans et devis relatifs à la fondation, à la charpente, au système électrique ainsi que les plans et devis de la mécanique incluant le système de ventilation; »

Par :

«

d) les autres plans et devis architecturaux suivants sont requis :

i) niveaux d'excavation selon le niveau de la rue ou d'infrastructure établi par la Municipalité, niveau du premier étage établi en fonction du site des travaux;

ii) plans du premier étage et de chacun des étages, en y indiquant l'usage des pièces si requis;

iii) élévation de tous les murs, coupe-type et coupe transversale des murs montrant les matériaux utilisés et indiquant les spécifications relatives à ceux-ci;

iv) résistances des séparations coupe-feu, emplacement et degré pare-flamme des dispositifs d'obturation;

v) plans et devis relatifs à la fondation, à la charpente, au système électrique ainsi que les plans et devis de la mécanique incluant le système de ventilation;

Ces plans doivent être conformes à la plus récente édition du Code du bâtiment. »

ARTICLE 2

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement qu'il modifie.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6015-04-17
Autorisation
d'inscription au
congrès de
l'Association
des chefs en
sécurité incendie
du Québec

Attendu que le congrès des chefs en sécurité incendie se tiendra à Québec du 19 au 22 mai 2017;

Attendu que ledit congrès est organisé par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) chaque année;

Attendu que le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie souhaite y participer;

Attendu que ledit congrès est prévu au budget 2017 mais que l'inscription doit se faire dès que possible;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie au congrès des chefs en sécurité incendie offerte par l'ACSIQ du 19 au 22 mai 2017 à Québec au coût de 425,00 \$, taxes en sus.

Tous les frais inhérents au congrès seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 6016-04-17
Nomination des
membres au comité
municipal de sécurité
civile

Attendu que le conseil municipal doit créer un comité municipal de sécurité civile (CMSC) et en nommer les membres ainsi que la personne responsable de sa coordination;

Attendu que le conseil municipal doit mandater le CMSC afin de mettre à jour le plan de sécurité civile;

Attendu que le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie se propose comme coordonnateur de la mise en place et du suivi du projet de sécurité civile;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,

appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer les messieurs Alain Grégoire et Yves Latour et mesdames Stéphanie Lauzon, Jacqueline Laporte et Christine Valiquette (Alain St-Vincent Rioux par intérim) à titre de membres du CMSC ainsi que monsieur Jean-François René à titre de coordonnateur des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

No 6017-04-17
Acceptation d'une offre de service de PG Solutions – Instauration d'un logiciel en gestion incendie

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'accepter une offre de service pour l'instauration d'un logiciel en gestion incendie;

Attendu que cette dépense est prévue au budget des immobilisations 2017;

Attendu que le prix obtenu du fournisseur PG Solutions est de 4 553 \$;

Attendu que ce fournisseur est reconnu et recommandé par la MRC des Pays-d'en-Haut;

Attendu qu'il y a lieu de se conformer avec les autres services incendie de notre MRC;

Attendu que nous débuterons avec le module de base en gestion incendie;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise PG Solutions pour l'instauration d'un logiciel en gestion incendie au coût de 4 553,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie
Technicienne en comptabilité

No 6018-04-17
Autorisation pour prêt d'équipement au Service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre d'une formation internationale pour les pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de prêter mille (1 000) pieds de tuyaux incendie de cinq (5) pouces au Service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur;

Attendu que ledit prêt est destiné à la formation de pompiers dans le cadre de mises à feu de bâtiment;

Attendu que ledit prêt d'équipement est sans frais;

Attendu que la période du prêt est du 2 au 6 mai 2017;

Attendu que cette activité de formation est offerte par la firme Flash Formation et dispensée aux pompiers inscrits au programme de formation de six (6) jours;

Attendu que certains de nos pompiers auront la chance de participer, et ce, sans frais, à certains modules de ladite formation (durée de quatre (4) heures);

Attendu que les pompiers de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs seront rémunérés pour ces heures de formation et que cette dépense sera considérée à même le budget de nos heures d'entraînement au calendrier 2017;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de procéder au prêt de mille (1 000) pieds de tuyaux de cinq (5) pouces au Service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

Avis de motion –
Règlement
n° 381-2017-1
modifiant le
règlement
n° 381-2015
concernant les
feux en plein air

Avis de motion est donné par monsieur Serge Grégoire, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance, du règlement n° 381-2017-1 modifiant le règlement numéro 381-2015 concernant les feux en plein air.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

Avis de motion –
Règlement
n° 422-2017
sur l'utilisation
des pesticides et
des fertilisants

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance, du règlement n° 422-2017 sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

No 6019-04-17
Actualisation du
protocole de
conformité des
rives

Attendu que le conseil municipal a demandé un avis au Comité consultatif en environnement (CCE) sur le protocole de conformité des rives;

Attendu que le CCE recommande au conseil municipal :

1. De considérer l'actualisation des frais d'un constat d'infraction de 600 \$ à 1 000 \$;
2. De considérer l'actualisation du dépôt remboursable de demande des permis de travaux dans la rive de 450 \$ à 1000 \$.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De suivre la procédure suivante relativement à la conformité des rives :

- Aussitôt qu'une non-conformité à la bande riveraine est constatée : envoi d'un avis d'infraction;
- Signature d'une entente avec le citoyen pour rendre conforme sa bande riveraine dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de l'avis d'infraction;
- Si le citoyen ne respecte pas l'entente, envoi d'un constat d'infraction dans les 5 jours ouvrables de la date prévue pour la fin des travaux stipulée dans l'entente avec le citoyen. (Résolution de conseil)

D'entamer les modifications réglementaires nécessaires pour augmenter les pénalités et les tarifications de la manière suivante :

- Frais de pénalité d'un constat d'infraction : de 600 \$ à 1000 \$
- Dépôt remboursable lors de la demande de permis : de 450 \$ à 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne en comptabilité

Varia

Correspondance La correspondance des mois de janvier, février et mars 2017 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.
Début : 21 h 15
Fin : 21 h 55

No 6020-04-17
Levée de la séance Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 55 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier